

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2017-04-09

COMITE SYNDICAL DU 13 AVRIL 2017

**APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF ET AFFERMISSEMENT DE LA TRANCHE
CONDITIONNELLE**

L'an deux mil dix-sept, le treize Avril à 18 heures 00, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la Salle polyvalente de MASSUGAS, sous la présidence de M. Sylvain MARTY.

Date de la convocation : 7 avril 2017

Délégués en exercice : 118

Délégués présents : 64

Pouvoirs : 0

Le quorum est atteint, ce comité syndical peut valablement délibérer.

Présents :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : DUCASSE Jacky, DE RONNE Orande, BEYRIE Yves, REMAUT Alain, LONGO Victor, GAY Gérard, GAURON Sarah, ARTERO Hervé, BOUILLAC Gilles, NICOLLE Daniel / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** / CONA Jean-Marie / **Communauté de communes du Sauveterrois** : BENEY Régis, BUFFETEAU Jean-Luc, MIGAUD François, MARNIESSE Denis, BERNEDE Jean-Claude, BESSETTE Jean-Marc, HATRON Valérie, MACIAS Chantal, BOTTEGA Joseph, CHARENTON Michel, SALAGNAC Pascal, PEYRE Francis, DUBOS Jean-Claude, BLANCHEREAU Claude, BRIS Daniel, LABORDE Thierry / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : TONNEAUT Philippe, MARTY Sylvain, LAGORCE Josette, LEGOUTIERES Alain, REY Jean-Louis, LAPERROUSAZ Patrick / **Communauté de communes de Castillon Pujols** : TRAVANUT Jean-Paul, DUCOUSSO Jean-Claude, DUVIGNEAU LOBRE Didier, VIGNE Claude, BOURDIER Christian, DUVERGE Bernard, ZECCHNI Alphonse, LAVIGNAC Marie-Claude, ZAMPARO Isabelle, DELGUEL Jean-Claude, DUDON Bernard, MARTEL Christine, NEUVILLE Alain, VIANDON Frédéric, GRANEREAU Patrick, THIBEAU Daniel, DUMARTIN William / **Communauté de communes du Pays Foyen** : BELLECULEE David, DARRIEUTORT Serge, LAVOIR Denis, REBEYROLLE Jean-Jacques, CAMBECEDES Jacques, LACHAIZE Yolande, COQUET Didier, LA SALMONIE Jacques, BLONDY Pascal, SERVANT Jacques, HOSPITAL Patrick, NAUDON Jean-Pierre, VACHER Jean-Claude, REGNER Jean

Absents :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : BARBE Isabelle, JAUTARD Gilles, LABADIE Christophe, TRENTIN Jean-Claude, MALIRAT Jean-Pierre, ROBERTS Amanda, MARTY Bruno, BOURGOGNE Véronique, DEHEAULME Isabelle, LABARBE Anne-Marie, LALAGUE Joëlle, ESPAGNET Didier, ARMELLIN Robert, VILETTE Roger, MALLANDIT Christian, CARNELOS Christophe, CASTAGNET Bernard / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : FENELON Daniel, BIGOT Patrick, DUBOUDIN Dominique, DUVAL Pierre, LAURET Bernard / **Communauté de communes du Sauveterrois** : LANGEL Christophe, RAYNE Yves, YON François, GASNAULT Jean-Pierre, ACENA Didier, VIAUD Jean-Marie, DUPRAT Jean-Luc, GOMEZ Natacha, BOUDIGUE René, REBILLOU Bernard, LIOTEAU Mady, SAUTS Laurent, AUBERT Daniel, BOUSCARY Emile, LEBRUN Gérard / **Communauté de communes de Castillon Pujols** : DUBORIE Guy, PAULETTO Patrice, REBILLOUT Christian, LEPETIT Nathalie, POIVERT Liliane, GAUTHIER Pierre, MATHIEU Jean-Jacques, CESAR Gérard / **Communauté de commune du Pays Foyen** : BOULEAU Jacques, MEYNAUD Eric, BASSET Jean-Michel, BOURDIL Jean-Michel, POUPIN Annie, VALADE Jean-Luc, LETELLIER Maurice / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : LACOSTE Robert, GALLOT Christian

**APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF ET AFFERMISSEMENT DE LA TRANCHE
CONDITIONNELLE**

Le Comité Syndical du Castillonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre,

Vu le décret n° 93-1268 du 29 décembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé,

Vu le marché FCS 2016-002 notifié le 12/08/2016 et ayant pour objet "Mission de maîtrise d'œuvre de réhabilitation : mise aux normes du quai de transfert de déchets de MASSUGAS (tranche ferme) et bâtiments administratifs (tranche conditionnelle)",

Vu la décision n°2016-08-11 portant signature dudit marché avec le groupement ANTEA Group (mandataire) / SCM d'Architecture PARANTEAU et ITHURBIDE/BETEM Aquitaine, pour un taux de rémunération à hauteur de 5.67%,

Vu la présentation du 10 mars 2017,

Il est exposé ce qu'il suit :

Ces études d'avant-projet sont aujourd'hui terminées. Elles ont été présentées au Bureau syndical du 10 mars 2016. Il convient désormais d'approuver la phase d'avant Projet Définitif et de se prononcer sur l'éventuel affermissement de la tranche conditionnelle consistant en la création de locaux à usage de bureaux.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le contenu de l'AVP et le coût prévisionnel des travaux relatifs à la tranche ferme qui s'élève à 2 423 180 € HT,
- D'AFFERMIR la tranche conditionnelle.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception
Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le :

Le Président,


Sylvain MARTY